

Passage aux RCE (allocation et gestion ressources financières)

Objectifs inscrits dans le projet 2009-2012

- Fonction financière repensée en conséquence de la LOLF (Loi organique relative aux Lois de Finances) et plus récemment de la loi LRU (Libertés et responsabilités des universités).

Actions conduites et résultats

- Le CA demande à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines le 14 mars 2011.
Avis positif du CTP le 8 mars 2011 pour le passage aux responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines et la demande de transfert du patrimoine.
- Création d'un comité de pilotage masse salariale qui se réunit tous les mois. Depuis 2009, l'UPMC gère la masse salariale et suit régulièrement son évolution ainsi que celle des engagements contractuels.
- Prévision annuelle et pluri-annuelle du budget de l'UPMC. Suivi attentif des opérations pluri-annuelles d'investissement : tableau mensuel des immobilisations suivi par la Direction des finances (DFI), réunions trimestrielles de suivi rassemblant la vice-présidence moyens et ressources (VPMR), la DFI, la Direction du patrimoine immobilier (DPI).
- Mise en place d'un dialogue de gestion avec la tenue de conférences budgétaires de septembre à novembre de chaque exercice, réunissant la VPMR, la DFI, et les responsables des composantes (directions, services communs).
- Systématisation de la démarche d'évaluation des coûts complets mise en place par la Direction du contrôle de gestion et de l'évaluation (DCGE) depuis 2008. Après trois exercices comptables, elle est désormais pérenne.
- Suivi de l'exécution du budget et de l'équilibre budgétaire par semestre, puis par trimestre depuis la mise en place de SIFAC au 1^{er} janvier 2008. Suivi régulier de la prévision et de la réalisation des ressources propres (prévision initiale issue des remontées des composantes en fin d'année, suivi tous les deux mois jusqu'en septembre puis tous les mois). Réalisation de situations financières trimestrielles communiquées à la gouvernance de l'UPMC.
- Généralisation du suivi financier des conventions et des contrats. Attention particulière à la préparation et au suivi des appels de fonds sur conventions, en lien étroit avec le tableau prévisionnel de trésorerie.
- Mise en place d'un budget recherche et d'un budget formation :
 - identification des ressources Etat dédiées à la recherche ;
 - définition d'une enveloppe et de critère pour le soutien de base aux structures de recherche et de formation ;
 - dégagement de moyens pour l'animation scientifique, les réseaux de plateformes, la politique incitative le soutien aux programmes internationaux, l'insertion professionnelle...